

MAIRIE DE MAYRES-SAVEL
20 Chemin de la Mairie - 38350 MAYRES-SAVEL

Secrétariat ouvert : Le mardi de 14h00 à 17h00
Le vendredi de 09h00 à 12h00
Ou sur rendez-vous

Tél. : 04.76.81.04.70
Fax : 04.76.81.18.77
mairie.mayressavel@gmail.com

COMPTE-RENDU SOMMAIRE
DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du jeudi 17 décembre 2020 à 20h00

Présents : MM. BRUGNERA Jean-Michel – DANGLEANT Christophe - GARRIGUES Florian - LAHMANES Philippe - MIARD Guy – NIER Cédric – SALOMON Florence

Ordre du jour :

- Dissolution du syndicat du Drac et répartition de l'actif et du passif entre les collectivités membres
- Echange de terrains avec le Sivom du Lac de Monteynard-Avignonet
- Questions diverses

Il est convenu d'ajouter deux points à l'ordre du jour :

- Autorisation de stationnement Taxi
- Convention de soutien aux projets communaux de lecture publique

1. Autorisation de stationnement Taxi

La société Alp'Bièvre Taxi demande un renouvellement d'autorisation de stationnement sur la commune. Aucun stationnement ni aucune activité sur la commune n'ayant pu être constatés, il est décidé de ne pas renouveler cette autorisation.
6 voix contre et 1 abstention.

2. Convention de soutien aux projets communaux de lecture publique

La convention de soutien proposée par le département aux collectivités disposant d'une bibliothèque et permettant le développement de la lecture publique est votée à l'unanimité.

3. Dissolution du syndicat du Drac et répartition de l'actif et du passif entre les collectivités membres

La dissolution du DRAC est effective au 01 01 2021. La répartition des actif et passif est répartie entre les 11 communes adhérentes.

Vote pour à l'unanimité

4. Echange de terrains avec le Sivom du Lac de Monteynard-Avignonet

Afin de pouvoir exploiter le camping tel qu'il est à ce jour, un échange de terrains (62 parcelles au total) avec le SIVOM doit être acté.

Vote pour à l'unanimité.

5. Questions diverses

1. Pour info : la CCM et le CAUE travaillent dorénavant ensemble pour toutes les questions d'urbanisme et aménagement du territoire. Une permanence est en place tous les 1^{er} et 3^{ème} mercredi de chaque mois pour les particuliers.
2. M Alborghetti Benjamin a demandé une rupture conventionnelle, qui lui a été accordée. Il a cessé ses fonctions au 01 12 2020.
3. Eclairage public : pour 2021, il reste 1 tranche à réaliser (lotissement des auches pour LED 7 candélabres). Il est convenu de rajouter pour la suite :
 - 1 double éclairage devant l'auberge
 - 1 candélabre solaire au jeu de boule ainsi qu'au croisement chemin des 4 communes et chemin des versannes
 - 2 éclairages à l'églisePour une dépense totale de 19200€
4. Ancienne cure : 2 projets sont à l'étude pour la réhabilitation du bâtiment. Il est envisagé d'y implanter la mairie au RDC, qui doit être mise en conformité concernant accessibilité aux personnes à mobilité réduite ou la réfection de logements. Le CAUE et le département sont sollicités pour nous aider dans les démarches.
5. Philippe Lahmanes demande si les sentiers menant à la passerelle vont être parqués ; des incivilités multiples sont constatées dans les parcs en bordure du sentier. La demande a été faite au SIVOM.

La séance est levée à 21h30.

Mayres-Savel, le 04.01.2021

Le Maire,
Jean-Michel BRUGNERA

